

## LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022, NOTRE SYSTÈME DE COLLECTE ÉVOLUE.

Pour **réduire** notre impact environnemental, **améliorer** les conditions de travail des agents de collecte, et **harmoniser** l'ensemble du territoire.

### EN PRATIQUE

## Ce qui va changer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022



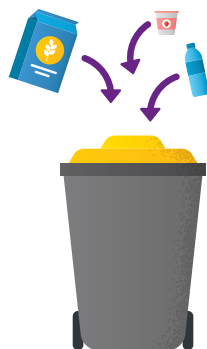
### COLLECTE DES RECYCLABLES

Un geste de tri simple, efficace, respectueux de l'environnement et une plus grande fréquence de collecte.



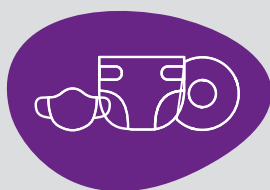
Les recyclables seront désormais collectés **chaque semaine**

pour répondre aux besoins des foyers.



La collecte s'effectue dans **des bacs** : fini les sacs en plastique !

Les bacs sont en effet **plus durables et vertueux**. D'ici le 1<sup>er</sup> janvier, chaque foyer sera équipé d'un bac à couvercle jaune pour les recyclables.



### COLLECTE DES OMR (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES)

Des tournées de ramassage en phase avec le besoin des habitants.

Les OMR sont constituées par tout ce qui reste une fois que les recyclables ont été triés dans les foyers. Elles ne sont ni recyclées, ni enfouies, mais destinées à l'incinération.



Les OMR seront collectés **chaque quinzaine**

pour adapter les tournées aux besoins des foyers.

Vous aurez la possibilité, si nécessaire, de **changer le volume de votre bac** pour l'adapter à la nouvelle fréquence.



Grâce à l'engagement de tous les habitants dans la démarche du tri, **le volume d'OMR a considérablement diminué en 20 ans.**

Nous pouvons donc adapter la fréquence de collecte à cette nouvelle réalité très positive pour l'environnement.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier, la **facturation des OMR à la levée et à la pesée embarquée** s'appliquera sur l'ensemble du territoire.



Les jours de collecte sont susceptibles d'être modifiés. (Plus d'informations vous seront communiquées d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022.)